

Consultation publique sur le redéveloppement du site Louvain

Séance du 11 mai 2021 - Rectificatif

Sujet : Encadrement des projets immobiliers

Référence : intervention de M. Alexandru Dobrescu

Les projets immobiliers qui seront développés sur le site Louvain ne seront pas autorisés par le biais d'un PPCMOI mais bien suite à un processus d'analyse qui assurera qu'ils respectent le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le règlement d'urbanisme de l'arrondissement, l'Article 89 ainsi que les règlements de lotissement, de démolition et de construction en vigueur.

Chacun des projets immobiliers sera analysé par l'équipe d'urbanisme, permis et inspection et soumis à une révision architecturale par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement en fonction d'objectifs et de critères d'évaluation en matière de facture architecturale et d'intégration harmonieuse au tissu urbain.

Document transmis à l'OCPM le 20 mai 2021